



Quai Clémenceau
Maison Eclusière
69300 CALUIRE ET CUIRE
04 78 30 01 41
06 14 24 29 12
info@aviron-lyoncaluire.com
www.aviron-lyoncaluire.com

Cadre réservé à l'administration

1/3

Photo à
coller

Demande d'inscription MINEUR

Saison 2021/2022

Réf : ACLC/BF 21-013E

A renseigner OBLIGATOIREMENT en **MAJUSCULE** (tous les champs)

NOM																									
NOM de naissance																									
PRENOM																									
SEXE <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M																									
DATE de naissance (JJ/MM/AA)						VILLE de naissance														DEPARTEMENT					
ADRESSE (N° et NOM DE LA VOIE)																									
ADRESSE (complément si nécessaire)																									
CODE POSTAL						COMMUNE																			
TELEPHONE MOBILE										TELEPHONE FIXE															
LYCEE ou COLLEGE																									

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES POUR MINEUR (J11 à J18)

TELEPHONE MOBILE DE LA MERE										TELEPHONE MOBILE DU PERE															
EMAIL DE LA MERE (Cocher l'adresse mail parentale pour la correspondance avec le club et l'envoi de la licence, une seule adresse mail à cocher)																									
EMAIL DU PERE (Cocher l'adresse mail parentale pour la correspondance avec le club et l'envoi de la licence, une seule adresse mail à cocher)																									
Profession du père													Profession de la mère												

Je, soussigné(e), Madame¹Monsieur¹.....

- Autorise mon fils/ma fille¹ à adhérer à l'Aviron Club Lyon Caluire en tant que membre actif.
- M'engage à me conformer aux statuts et règlement intérieur, aux modalités de fonctionnement du club, aux consignes de sécurité, ainsi qu'aux décisions du bureau et du comité directeur.
- Autorise mon enfant à pratiquer l'aviron à l'ACLC en compétition
- Je déclare que mon fils/ma fille¹ est capable de nager 25 m et de s'immerger dans l'eau, et dégage l'ACLC de toute responsabilité en cas d'accident (Attestation parentale correspondante à fournir verso)
- Autorise les parents de rameurs, ou tout membre de l'ACLC, à acheminer mon enfant sur un site de compétition ou de stage, en cas d'indisponibilité de ma part.
- Autorise les responsables de l'ACLC, à faire pratiquer en mon nom toute intervention hospitalière nécessaire en cas d'accident survenu pendant un entraînement, un stage ou une compétition
- Autorise l'Aviron Club Lyon Caluire à utiliser l'image de mon enfant dans le cadre d'articles publiés dans la presse ou document du club.

Signature du parent
(ou représentant légal)

Fait à Caluire, le/...../20.....

⁽¹⁾Rayer la mention inutile

Nota : Indications que vous jugez utiles de nous communiquer sur sa santé (allergie, asthme, etc..) : _____

Tarification

Montant de la cotisation en fonction de la catégorie

2/3

Année de naissance	Catégories	Cotisation	Droit entrée*
<input type="checkbox"/> 2010	Benjamin J12	244€	28€
<input type="checkbox"/> 2009 - 2008	Minime J13 – J14	259€	28€
<input type="checkbox"/> 2007 - 2006	Cadet J15 – J16	365€	28€
<input type="checkbox"/> 2005 - 2004	Junior J17 – J18	390€	28€

***Droit d'entrée :**

- ✓ Uniquement la 1^{ère} année
- ✓ Offert si stage découverte

Montant total à payer

Cotisation	
Droit d'entrée*	
Réduction**	-
Pass Région***	-
Autre	
Total à payer	

**** Motif réduction :**

- Stage découverte (-montant du Droit Entrée)
- Parrainage (- 10% de la cotisation)
Nom du filleul (e) : _____
- 2^{ème} licence même famille (-10% de la cotisation)
- 3^{ème} licence même famille (-20% de la cotisation)
- Autre : _____

Mode de paiement

<input type="checkbox"/> Espèces	
<input type="checkbox"/> Chèque(s) à l'ordre de l'ACLC****	
<input type="checkbox"/> Chèques vacances/coupons sport	
<input type="checkbox"/> Carte Pass Région	
<input type="checkbox"/> CB	
<input type="checkbox"/> Virement (demander le RIB)	
Montant Total	

***Pour les détenteurs de la carte Pass Région la somme de 30€ sera débitée à partir du numéro de la carte qui doit être fourni ci-après.

****Possibilité d'échelonner jusqu'à 3 mensualités

Nota : La cotisation est due pour l'année entière et non remboursable quel que soit le motif de l'arrêt.

Fiche sécurité 2022

Je soussigné(e), M/Mme..... confirme avoir pris connaissance du document « Fiche sécurité 2022 » qui a été remis et m'engage à respecter les termes de son contenu (détacher et conserver la fiche de sécurité).

Le / / 20.....

Signature du licencié

Attestation parentale (ou du représentant légal)

Je soussigné(e), M/Mme..... atteste que l'enfant mineur est capable de nager 25m et de s'immerger.

Le / / 20.....

Signature du parent (ou représentant légal)

Pièces à joindre à la demande

- Feuille d'inscription dûment remplie
- 2 photos d'identité
- Si carte Pass Région : N° _____
- Règlement de la cotisation
- Fiche de sécurité signée ci-dessus
- 4 enveloppes standards timbrées **sans adresse** (format 220 x 110)
- Attestation parentale « Etre capable de nager 25 mètres et de s'immerger » ci-dessus

La demande d'inscription ne pourra être validée que si le dossier est complet

Votre licence fédérale vous sera adressée par la Fédération Française d'Aviron (Email)

DGRP : Les données personnelles vous concernant font l'objet d'un traitement informatisé dans les conditions fixées par la loi « Informatique et liberté » du 6 janvier 1978. Il vous est possible d'exercer votre droit d'accès et de rectification dans les conditions visées à l'article 26 de la loi précitée en vous adressant au secrétaire de l'association.

Souscription **facultative** à la garantie I. A. Sport+ de la Maif

La licence souscrite auprès de la Fédération Française d'Aviron intègre la cotisation auprès de la Maif pour une couverture de base d'indemnisation des dommages corporels, vous pouvez souscrire en option facultative la garantie I.A. Sport+ permettant de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.

Important : Il est impératif de renseigner le bordereau ci-après (conformément notice jointe à conserver)

Bordereau concernant la notice individuelle dommages corporels pour les licences de la FFA

Je soussigné(e) (nom, prénom) Date de naissance

Adresse

atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport+.

Je souhaite souscrire la garantie I. A. Sport+ qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base de la licence. J'intègre la cotisation complémentaire de **11,34€** pour la saison sportive 2021/2022 au règlement de ma cotisation. J'ai bien noté que la garantie I. A. Sport+ serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de période de validité de ma licence.

Je ne souhaite pas souscrire cette garantie.

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à la MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalité la réalisation des opérations pré-contractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légitime, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de pré-souscription, à la gestion des sinistres et des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, la réalisation de statistiques par la MAIF et ses filiales, ainsi que dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la législation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La lutte contre la fraude à l'assurance peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsable de la protection des données personnelles, MAIF, CS 90000, 79038 Niort cedex 9 ou vosdonnees@maif.fr. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables. Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues de l'assuré, entraîne, selon le cas, les sanctions prévues aux articles L 113 8 et L 113 9 du Code des assurances.

Fait à Le
Signature
(pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)



Nota : Le règlement de 11,34€ s'effectue indépendamment de la cotisation, par chèque à l'ordre de « Aviron Club Lyon Caluire »

ATTESTATION QUESTIONNAIRE DE SANTÉ « QS-SPORT » POUR LES MINEURS

Dans le cadre de la prise ou du renouvellement de la licence FFA et conformément à la réglementation du Code du sport et du règlement médical de la FFA,

je, soussigné(e) M/Mme,

en ma qualité de représentant légal de
atteste avoir renseigné le **questionnaire de santé QS-Sport pour les mineurs** et avoir répondu par la négative à toutes les questions.

Date et signature du représentant légal

Le dossier d'inscription (complet) est à transmettre au secrétariat du club :

- Soit en le déposant dans la boîte aux lettres située dans le hall d'entrée du club
- Soit en le remettant directement à Christine Fontaine lors de permanence
- Soit en l'envoyant par courrier postal à l'adresse suivante :

Aviron Club de Lyon Caluire

Quai CLEMENCEAU – Maison éclusière

A l'attention de Christine Fontaine

69300 CALUIRE ET CUIRE

Pour un paiement par virement bancaire

IBAN : FR76 1027 8073 2700 0201 1530 189

BIC : CMCIFR2A

Bien préciser « Adhésion 2022 NOM et Prénom »



Document à conserver



QS Sport pour les mineurs

Annexe II-23 du Code du Sport

Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, hors disciplines à contraintes particulières

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale.

Il est préférable que ce questionnaire soit rempli par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement rempli et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon Ton âge : ans

Depuis l'année dernière

	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)

	OUI	NON
Te sens-tu très fatigué(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? Que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Aujourd'hui

	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Questions à faire remplir par tes parents

	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Êtes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

Si tu as répondu NON à toutes les questions, fais remplir par tes parents l'Attestation au questionnaire de santé QS-Sport pour les mineurs et transmets-la avec ta demande d'adhésion à ton club.



FICHE SÉCURITÉ 2022

La sécurité dans le club

Le club vous informe des risques liés à la pratique de l'aviron et des comportements à adopter pour assurer votre sécurité.

Vous trouverez ainsi dans le club :

- Le règlement de sécurité
- Le tableau du plan d'eau
- Le tableau d'organisation des secours
- Un téléphone
- Une trousse à pharmacie
- Le cahier de sortie
- Des embarcations de sécurité

Soyez acteur de votre propre sécurité - Les obligations du pratiquant

Inscription :

- Être inscrit au club avant toute sortie ou entraînement. (Licence annuelle - Licence découverte - Titre Initiation).

Pour ramer en toute sécurité, vous devez :

- Être capable de nager au moins 25 mètres et de vous immerger.

Lors de chaque sortie, vous devez :

- Remplir le cahier de sortie (avant et après la sortie et de manière lisible) : ce document est une pièce officielle,
- Vérifier l'état de votre matériel (état général - boue de protection - état des lacets de sécurité - Fermeture des bouchons),
- Respecter les règles de navigation et le règlement de sécurité du club et de la Fédération Française d'Aviron,
- Vous limiter à la zone d'évolution préconisée pour votre niveau,
- Faire attention aux autres utilisateurs du plan d'eau.

En cas de chavirage, vous devez :

- Vous accrocher à votre bateau retourné, buste hors de l'eau,
- Attirer l'attention des secours,
- Essayer de remonter sur votre bateau,
- Ne quitter votre bateau qu'en cas d'absolue nécessité.

Respectez les interdictions de navigation :

- La nuit et nuit tombante,
- Brouillard : sortie interdite (invisibilité de la berge opposée au club),
- Orage : sortie interdite / Rentrer obligatoirement si présent sur le bassin,
- Sur décision du permanent (diplôme BE 1 ou cadre loisir) pour cause de vague, vent, technique insuffisante, etc..
- Crue Saône : Drapeau Rouge

En cas de crue :

- Mise en place de drapeau en fonction des conditions hydraulique

Débit d'eau
<950m³ par seconde



Drapeau vert :

Sortie autorisée pour tous

Débit d'eau
> 950m³ /S
Alternat



Drapeau orange :

Sortie autorisée uniquement sur la bassin de la Caille pour :
- en individuel avec aviron d'or,
- en collectif avec aviron d'argent pour tout l'équipage,
- ou non autonome avec canot de sécurité.

Débit d'eau
> 1200m³ /S



Drapeau rouge :

Sortie interdite

Les rameurs autonomes

Les rameurs autonomes :

Ce sont les cadets, les juniors, les seniors et les loisirs ayant acquis leur autonomie de pratique et autorisés par le club à sortir hors des séances encadrées. Pour les mineurs, ils doivent avoir une autorisation de leur représentant légal pour pouvoir ramer sans encadrement. Les brevets de rameurs situés dans le chapitre suivant déterminent le niveau d'autonomie du pratiquant.

Les rameurs non autonomes :

Ce sont tous les rameurs qui n'ont pas atteint le niveau technique exigé par le club pour être autonome (minimum aviron d'argent). Ce sont tous les rameurs benjamins et minimes quel que soit leur niveau.

Les sorties encadrées

Section compétition :

Mercredi : de 14h à 17h
Samedi : de 14h à 17h
Dimanche : de 09h à 12h

Section loisir :

Samedi : 08h30 à 10h30 et de 10h30 à 12h30
Dimanche : 08h30 à 10h30 et de 10h30 à 12h30
Mardi : 14h00 à 16h30
Mercredi : 12h00 à 14h00 et de 18h30 à 20h30 (01/04 au 30/09)
Vendredi : 12h00 à 14h00 (perfectionnement)

(Aviron de bronze minimum) Mardi - Jeudi - Vendredi du 01/06 au 30/09
18h30 à 20h30 (durant les stages découverte aviron adulte)

Les sorties en autonomie - (Hors sorties encadrées)

Rameurs titulaire de l'aviron d'argent :

Autorisé sur le bassin uniquement. L'obtention de ce brevet marque la fin de la période de familiarisation à l'aviron. Vous êtes maintenant autonome dans des embarcations stables (sauf skiff).
En collectif : tout l'équipage doit être titulaire de l'aviron d'argent.

Rameurs titulaire de l'aviron d'or :

L'obtention de ce brevet atteste votre maîtrise technique individuelle en couple. Ce brevet est associé à la capacité de remonter sur son bateau lors d'un test en piscine. Vous êtes présent "autonome" en skiff.

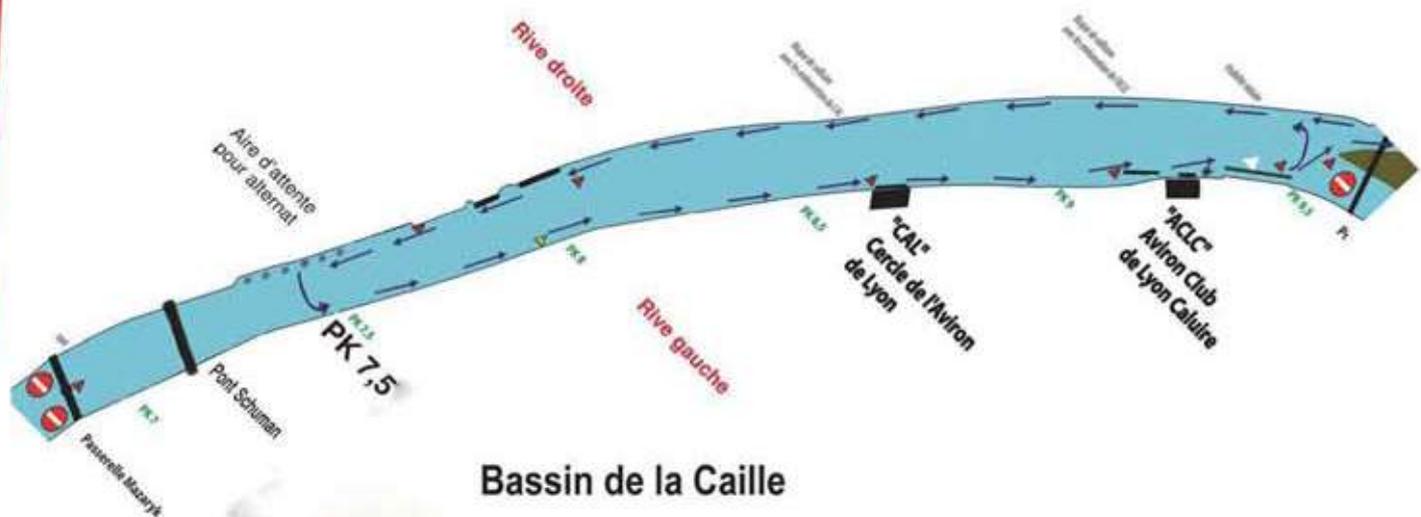
Horaire de sortie pour rameurs autonomes :

HORAIRES	RÈGLES D'AUTONOMIES
Mardi : à partir de 8h00 Mercredi : à partir de 8h00 Jeudi : à partir de 8h00 Vendredi : à partir de 8h00 Samedi : à partir de 8h00 Dimanche : à partir de 8h00 jusqu'à 12h30	SKIFF : AVIRON D'OR <hr/> AUTRES EMBARCATIONS : AVIRON D'ARGENT (Equipage)

Pour les rameurs autonomes : Ils doivent respecter les obligations générales et les réglementations en vigueur. Ils sont responsables du matériel qu'ils utilisent et de leur propre sécurité.

Les règles de circulation

- la circulation se fait dans la bande de rive des 20 mètres de la berge.
- Elle est interdite dans le chenal commercial (Milieu de la Saône).
- Entre bateau d'aviron: priorité au bateau le plus rapide, le bateau le plus lent doit laisser le passage le plus facile.
- La navigation commerciale et à voile sont prioritaires sur la navigation à l'aviron.
- Pour la traversée de la Saône : toujours vérifier l'absence de péniches.
- Ne jamais faire demi-tour à moins de 300m en amont d'un poteau ou d'une pile de pont.
- Du 01 avril au 31 octobre navigation interdite au dessus du PK 12,5 (pointe sud de l'île Roy)
- Bassin du club (Bassin de la Caille), descente de la Saône rive droite et remontée rive gauche (coté club)
- Le Plan de circulation est affiché dans le garage à bateaux du club.



Bassin de la Caille



Notice individuelle dommages corporels à l'attention des licenciés de la FFA

(licences A, BF, I, U et D) - saison sportive 2021/2022

La Fédération française d'aviron attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. Les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFA et ses structures affiliées sont pris en charge dans le cadre du contrat souscrit auprès de MAIF par la fédération (n° de société 1 775 135 N).

Garantie Indemnisation des dommages corporels¹

Votre couverture intègre l'assurance indemnisation des dommages corporels de base facultative².

CHAMP D'APPLICATION

- La pratique de l'aviron, sur tous plans d'eau, en compétition officielle, officieuse ou à l'entraînement.
- La pratique de l'aviron indoor, en compétition officielle, officieuse ou à l'entraînement.
- Toutes disciplines sportives pratiquées dans le cadre d'une préparation à l'aviron.
- La pratique de l'aviron de haute mer dans la limite de 200 milles des côtes.
- La participation à des activités promotionnelles (fêtes, bals, sorties...) organisées par la fédération et ses structures affiliées.
- Les trajets aller et retour pour se rendre au lieu de l'activité et en revenir.

TERRITORIALITÉ

Les garanties sont acquises dans le monde entier.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Sont exclus des garanties :

- Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel.
- Les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti.
- Les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses ;
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales ;
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Option I. A. Sport +¹

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une option complémentaire, I. A. Sport+, qui se substituera à la garantie de base de la licence et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.

Si l'option complémentaire I. A. Sport+ offre des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elle ne permet pas, dans tous les cas, d'obtenir réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

1 - Le contenu des garanties figure au verso du présent document.

2 - Cette garantie est facultative et le licencié peut y renoncer (voir encadré au verso du présent document).

MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9

Fédération française d'aviron

17 boulevard de la Marne
94736 Nogent-sur-Marne cedex

Document à conserver

Garantie indemnisation des dommages corporels

Contenu	Plafonds IDC de base	Plafonds option I.A. Sport+
• Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation	700 € dans la limite de 3 semaines	1 500 € dans la limite d'un mois
• Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux	1 400 €	3 000 €
– dont frais de lunetterie	80 €	300 €
– dont frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité	16 €/jour dans la limite de 310 €	2 h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation
• Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation	Non couvert	10 €/jour dans la limite de 365 jours
• Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident	16 €/jour dans la limite de 3 100 €	30 €/jour dans la limite de 6 000 €
• Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation :		
– jusqu'à 9 %	6 100 € x taux	30 000 € x taux
– de 10 à 19 %	7 700 € x taux	60 000 € x taux
– de 20 à 34 %	13 000 € x taux	90 000 € x taux
– de 35 à 49 %	16 000 € x taux	120 000 € x taux
– de 50 à 100 % : - sans tierce personne :	23 000 € x taux	150 000 € x taux
– avec tierce personne :	46 000 € x taux	300 000 € x taux
• Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès :		
– capital de base	3 100 €	30 000 €
– augmenté de : - pour le conjoint survivant	3 900 €	30 000 €
– par enfant à charge	3 100 €	15 000 €
• Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime

RENONCIATION À L'ASSURANCE INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS DE BASE

Le coût de l'assurance indemnisation des dommages corporels de base de la licence est de 1,08 € pour les licences A, BF, I et U moins de 18 ans, 1,90 € pour les licences A, BF, I et U plus de 18 ans et de 0,15 € pour les licences D et titres initiations. Conformément à la loi, cette garantie est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire.

En cas de renonciation à l'assurance, le licencié ne bénéficiera d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFA et ses clubs affiliés.



Document à conserver